

Aux 53 conseillers généraux

Date : 17 septembre 2013

Copie de mon courriel en date du 17 septembre 2013 à l'attention de MMes et MM les Conseillers généraux :

Madame la Conseillère générale, Monsieur le Conseiller général,

Au cours de sa dernière session, le Conseil général d'Ille-et-Vilaine a adopté un gentilé pour le moins inattendu et simultanément renoncé à la consultation des habitants du département, qui auront ainsi été soigneusement et totalement tenus à l'écart du processus de décision.

C'est à ma connaissance une première en France, car jamais - et nulle part ailleurs - la logique du marketing territorial n'avait à ce point fait obstacle à l'expression démocratique des citoyens.

Je trouve par conséquent réconfortant que de très nombreux habitants, rejoints par de nombreuses autres personnes attachées au territoire, s'indignent d'une procédure aussi dévoyée... qui, au terme de réflexions volontairement gardées secrètes jusqu'à la toute dernière minute, aura fait reposer la décision sur la prescription d'un publicitaire, appointé pour réunir un jour à sa guise une douzaine de relations ou/et de personnalités, pour la plupart totalement incompétentes et d'évidence nullement représentatives de la population du département.

Je suis en outre pour ma part profondément choqué par la conduite du projet, qui s'est révélée aux antipodes des engagements formellement pris par le Président du Conseil général au début de l'année, subitement effacés du site internet du département dans les instants qui ont suivi la décision du 20 juin.

C'est pourquoi j'ai ressenti le besoin de nourrir depuis quelques semaines un blog, dont le premier objectif est de consigner les faits - en grande partie masqués par les discours - qui ont précédé la décision ou qui vont lui faire suite.

Vous trouverez ci-joint copie du contenu - à la date du 17 septembre et au format .pdf - de ces contributions qui sont accessibles, assorties de leurs commentaires, à l'adresse :

<http://etreounepasetrebretillien.wordpress.com>

Dans le cas où sur le plan factuel vous relèveriez des inexactitudes, je vous serais très reconnaissant de bien vouloir me les signaler et je les corrigerai bien volontiers.

CITOYEN D'ILLE-ET-VILAINE

Rien n'oblige à adopter ce qui n'est qu'une marque industrielle et commerciale
<http://etreounepasetrebretillien.com>

Pour votre complète information, je vous adresse également copie du courrier que j'ai adressé le 30 juillet dernier à Monsieur le Président du Conseil Général pour lui faire part de mon point de vue.

Je vous remercie d'avoir bien voulu me lire.

Patrick Jéhannin
06 89 50 59 84

copie à Monsieur le Président du Conseil Général

[etre_ou_ne_pas_etre_bretillien_17-09-2013](#)

[reponse_a_Psdt_CG35](#)